

**DELIBERATION**

**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 FEVRIER 2020**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 32  
Pouvoirs : 3  
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 18/02/2020

Le 24 février 2020, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, , Brigitte COULON, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : André COLLON (Pouvoir Jean-Claude AUBERT), Vincent LAUTIER (Pouvoir Bernard GRISON), Dominique DESFORGES, Olivier EYRAUD, Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN).

Assistaient : Monique RONGEON (Ars-sur-Formans), Jean-José BETTIOL (Beauregard), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Bernard REY.

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Délégation du droit de préemption sur les zones d'activités économiques de Trévoux**

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge du Développement économique, informe le Conseil que les communes qui ont institué un droit de préemption sur tout ou partie de leur territoire, ont la possibilité de déléguer ce droit à la CCDSV, conformément à l'article L211-2 du code de l'urbanisme.

Cette possibilité permet de simplifier les transactions immobilières et d'accélérer les procédures administratives dans les domaines de compétence communautaire et notamment pour les zones d'activités.

La commune de Trévoux qui a approuvé la révision de son PLU le 13 février 2019, a délibéré le 19 février 2020 pour renouveler sa délégation du droit de préemption à la Communauté de communes Dombes Saône Vallée pour les parcelles situées en zone U et concernant plus particulièrement les zones d'activités suivantes :

- ZA Fétan – zonage U
- ZA Sabot – zonage U
- ZA Combart – zonage U et AUe

Pour exercer ce droit de préemption, la CCDSV doit au préalable avoir accepté cette délégation.

Il est rappelé que le Président dispose lui-même d'une délégation du conseil communautaire au titre de la gestion courante (article L2122-22 du CGCT) pour exercer ce droit de préemption.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 13 février 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

✓ **D'ACCEPTER** la délégation du droit de préemption de la commune de Trévoux pour les zones U et AUe relatives aux zones d'activités :

- ZA Fétan – zonage U
- ZA Sabot – zonage U
- ZA Combart – zonage U et AUe.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **26 FEV. 2020** A Trévoux, le 24 février 2020  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20200224-2020C24-DE  
Affichage le : **26 FEV. 2020**

**Le Président,  
Bernard GRISON**

